

# La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 86 SEPTEMBRE 2012.  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -  
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2012



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont  
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :  
[www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)  
e-mail :  
[ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

## Misère de l'archéologie à *Augustonemetum*

Les atterroisements rencontrés pour la protection des temples gallo-romains de Trémonteix ont une fois encore démontré le profond désaccord existant, sur l'archéologie préventive, entre la municipalité de Clermont-Ferrand et les services de l'Etat (cf. ce numéro p. 7 à 9).

En effet, depuis l'an dernier, la Mairie n'a eu de cesse de retarder le projet d'un arrêté de protection, à savoir l'inscription de ce site au titre des Monuments historiques, première étape sur le chemin d'un classement. La superficie à interdire à la construction, demandée par le Service régional de l'archéologie de la DRAC, ne représente pourtant qu'environ 0,80 % de la ZAC !

Cette affaire de Trémonteix n'est malheureusement guère surprenante, l'archéologie restant le parent pauvre de la politique culturelle clermontoise, comme le prouve l'indifférence de ses édiles pour le site archéologique des Côtes et le manque patent de moyens consacrés aux collections archéologiques du Musée Bargoin, que ce soit en terme de personnel ou de surfaces d'exposition, absolument insuffisantes pour la « capitale » régionale ! Sur ce plan, l'aménagement d'une des ailes de l'ancien Hôtel-Dieu pourrait devenir le lieu idéal pour exposer toute la richesse des collections du musée.

D'une façon générale, l'attitude de la Ville de Clermont-Ferrand envers l'archéologie ne peut que susciter l'incompréhension quand on la compare à d'autres collectivités urbaines. En effet, des villes comme Bourges ou Chartres, pourtant moins importantes que Clermont-Ferrand, possèdent depuis longtemps des services municipaux (ou communautaires) d'archéologie. Pour celles-ci, les découvertes archéologiques ne sont pas ressenties comme une entrave mais au contraire comme un atout pour la valorisation de l'urbanisme, du patrimoine et du tourisme ; c'est pourquoi la découverte sur leurs communes d'un fossé, comme celui situé près du boulevard Panoramique (cf. article p. 2 à 5), n'aurait pas manqué de susciter l'intérêt de leurs services.



## SOMMAIRE

Découverte d'un fossé défensif .....	2 à 5
Où en est l'étude du site de Trémonteix ? .....	6
Trémonteix enfin protégé ? .....	7
Trémonteix dans la presse .....	8 à 9
Les Côtes de Clermont et le Musée Bargoin .....	10
Fête des CVL 2012 .....	11
PLU/ Parc photovoltaïque .....	12
Brèves .....	12

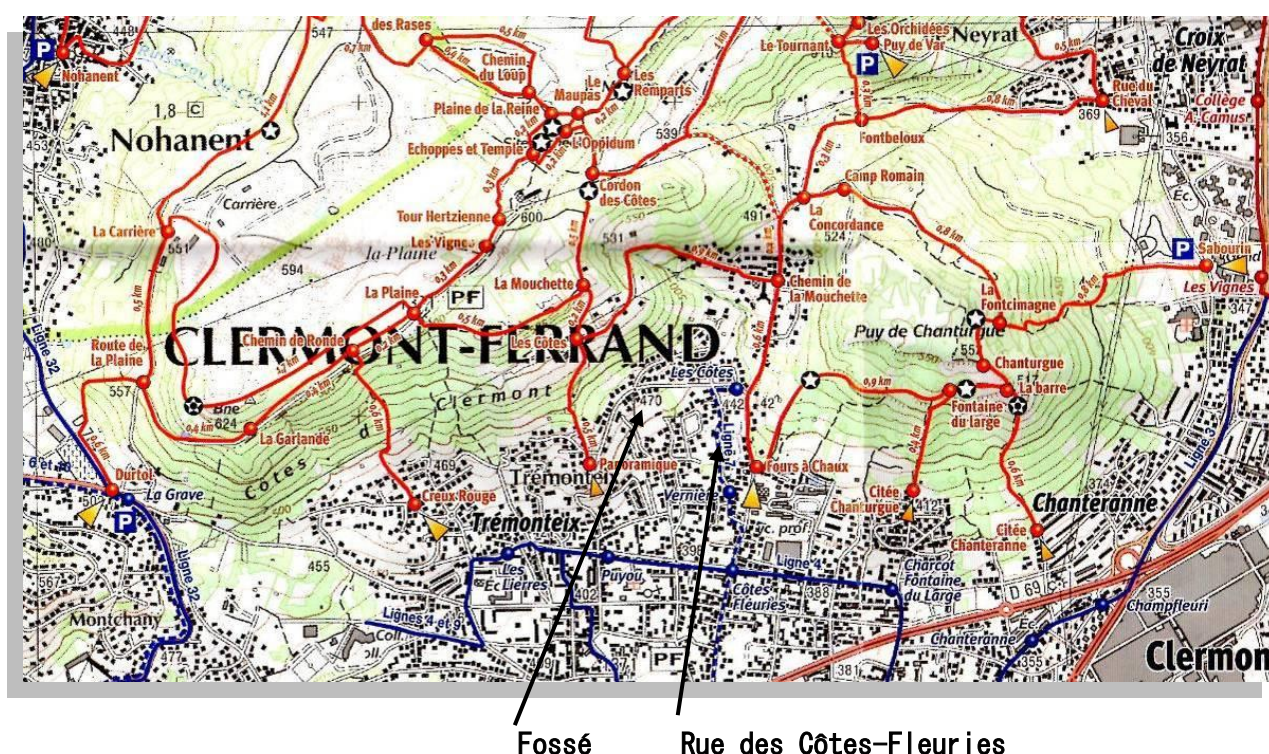
# DÉCOUVERTE D'UN FOSSÉ DÉFENSIF

Une nouvelle découverte archéologique – un fossé défensif – vient d'être faite aux Côtes de Clermont, à proximité du boulevard Panoramique. Malheureusement, des fouilles n'ont pu avoir lieu, ce qui nous amène à faire des remarques sur l'inadéquation de l'archéologie préventive à Clermont-Ferrand. On se trouve pourtant dans un secteur archéologique sensible, à proximité de la rue des Côtes-Fleuries où notamment plusieurs fossés avaient déjà été décrits par Paul Eychart.

## I – Le fossé

**A) Situation :** La coupe d'un fossé est apparue sur un terrain se situant entre la fin de la rue de Beaupeyras et le boulevard Panoramique.

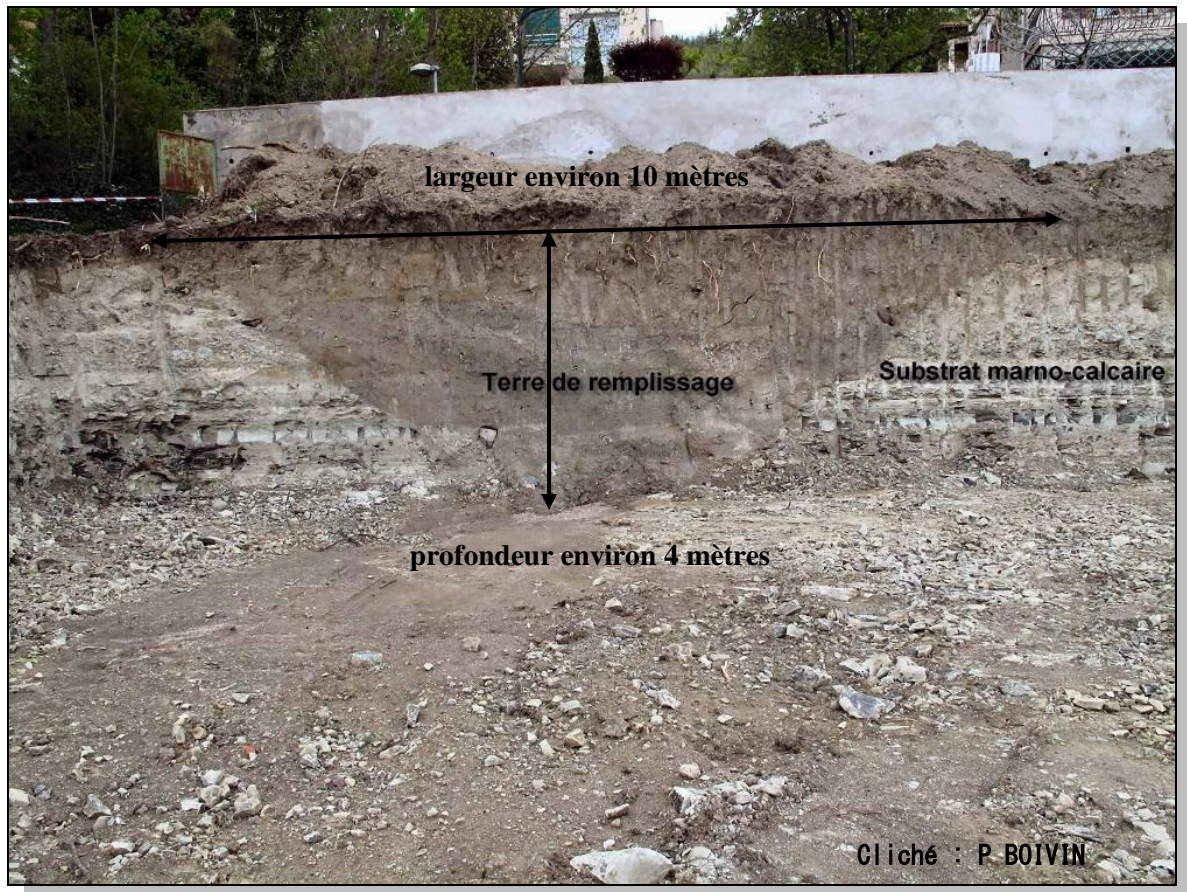
Carte : IGN - Clermont communauté



**B) Description :** La structure, creusée dans un substrat marno-calcaire et comblée de terre, paraît beaucoup trop régulière pour être le résultat de l'érosion générée par un paléo-chenal (ancien cours d'eau). Ce fossé en V est profond de plus de 4 m. La largeur mesurée sur la coupe est d'environ 10 m mais la largeur réelle du fossé, coupé vraisemblablement de biais, est sans doute moindre (cf. photos p. 1 et 3).

**C) Circonstances de la découverte :** Ce fossé a été repéré par le volcanologue Pierre Boivin qui l'a signalé au président de l'ASCOT une fois les terrassements terminés, sur un terrain où deux parcelles font l'objet d'une opération immobilière (« groupement d'habitations ») par le promoteur Atlantis 63. Sur ce relief très pentu (environ 15 %), la partie supérieure a été décaissée sur une hauteur de plus de 4 m, les déblais étant mis en décharge sur la partie basse du terrain. Le fossé a donc été presque entièrement détruit par les terrassements, sa coupe étant seulement visible dans la partie supérieure du terrain : à cet endroit, le sol est en effet resté en place, en limite d'une parcelle construite et délimitée par le mur de clôture de la propriété du président de l'ASCOT\*.

**D) Type de fossé :** Le SRA (Service régional de l'archéologie) de la DRAC a été prévenu par l'ASCOT. M<sup>me</sup> Hélène Darteville, responsable au SRA du suivi scientifique et administratif de la ville de Clermont-Ferrand et de son agglomération, a observé la coupe et nous a affirmé qu'il s'agissait incontestablement d'une structure d'origine anthropique, à savoir un fossé défensif.



**E) Étude et datation :** Il n'est pas possible de dater son creusement. Quelques fragments de céramique ont bien été recueillis dans les déblais ainsi que sur sa paroi mais seules des fouilles auraient pu permettre de dater le fossé en établissant la chronologie de ses différentes strates de remplissage (actuellement, la partie du terrain sur laquelle apparaissait sa coupe a été remblayée). Pour le SRA, cette perspective n'était toutefois pas envisageable à cause de la configuration du terrain et des impératifs de sécurité attendant à une intervention de ce type. La coupe du fossé n'apparaissant pas dans la partie N/E du terrain décaissé – celui-ci pouvant se poursuivre plus au sud en direction de la rue des Côtes-Fleuries ou sous la partie inférieure du terrain – il serait par conséquent logique que les parcelles environnantes fassent l'objet d'un diagnostic archéologique lors de futurs travaux.

## II – Remarques sur l'archéologie préventive à Clermont-Ferrand

Sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, un zonage archéologique permet de définir les secteurs dont les terrains font obligatoirement l'objet d'une intervention archéologique préventive en cas de travaux d'aménagement. Il s'agit notamment des centres historiques de Clermont et de Montferrand pour lesquels les services d'urbanisme de la Ville transmettent les informations (permis de construire...) au SRA. Sur les autres secteurs de la commune, dont celui des Côtes, il n'y a par contre aucune obligation légale, même si cela se fait naturellement pour les opérations d'aménagement de grande ampleur (par exemple à Trémonteix).

L'ensemble de la commune étant toutefois susceptible de receler des vestiges archéologiques, le SRA demande, depuis plusieurs années, à ce que la totalité de son territoire puisse faire l'objet de sondages de diagnostic. Ce dernier serait divisé en différentes zones selon leur degré de sensibilité (diagnostic archéologique en fonction de la superficie des travaux). Néanmoins, à l'heure actuelle, la Ville n'a pas donné de suite favorable...

Les pentes sud du plateau des Côtes de Clermont (et du puy de Chanturgue) sont pourtant très sensibles d'un point de vue archéologique : signalons à l'ouest le vallon de Rivaly / Trémonteix bien connu par ses découvertes anciennes (cf. Chronique n° 72) et récentes (cf. ce numéro), le secteur du Creux-Rouge avec sa sépulture du néolithique ancien et sa stèle gallo-romaine (cf. Chronique n° 77) ainsi que la rue des Côtes-Fleuries, seulement 200 m à l'est du fossé actuel.

\* Selon la loi, le maître d'ouvrage (ici le promoteur) aurait dû prévenir le SRA : il nous paraît difficile de croire que ce fossé ait pu passer inaperçu. Néanmoins, dans les cas où les aménageurs sont attaqués devant les tribunaux pour ne pas avoir respecté la législation en vigueur, ceux-ci plaident généralement « l'incompétence » (en matière de reconnaissance des vestiges archéologiques) ; cette dernière étant, dans la majorité des cas, retenue par les juges !

### III – Rue des Côtes-Fleuries

Sur une large terrasse de la rive ouest du ruisseau des Sagotiers, favorable à une occupation humaine, différents types de vestiges furent dégagés par P. Eychart au n° 38 de la rue des Côtes-Fleuries, lors de terrassements entre 1958 et 1960 (cf. P. Eychart « *L'oppidum des Côtes, Augustonemetum, Gergovie* » (1961) p. 58-60 / « *Préhistoire et origines de Clermont* » (1969) p. 108-110, 307-313 / « *La bataille de Gergovie...* » (1987) p. 34-38, 45 / cahiers et rapports de fouilles) : une sépulture par inhumation en pleine terre (du Néolithique ou du Bronze ancien) ; une fosse contenant de nombreux fragments de céramique (84), datant notamment de la transition I<sup>er</sup> âge du Fer / II<sup>e</sup> âge du Fer (V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) ; et enfin, ce qui nous apparaît le plus en rapport avec la découverte actuelle : un réseau de fossés.

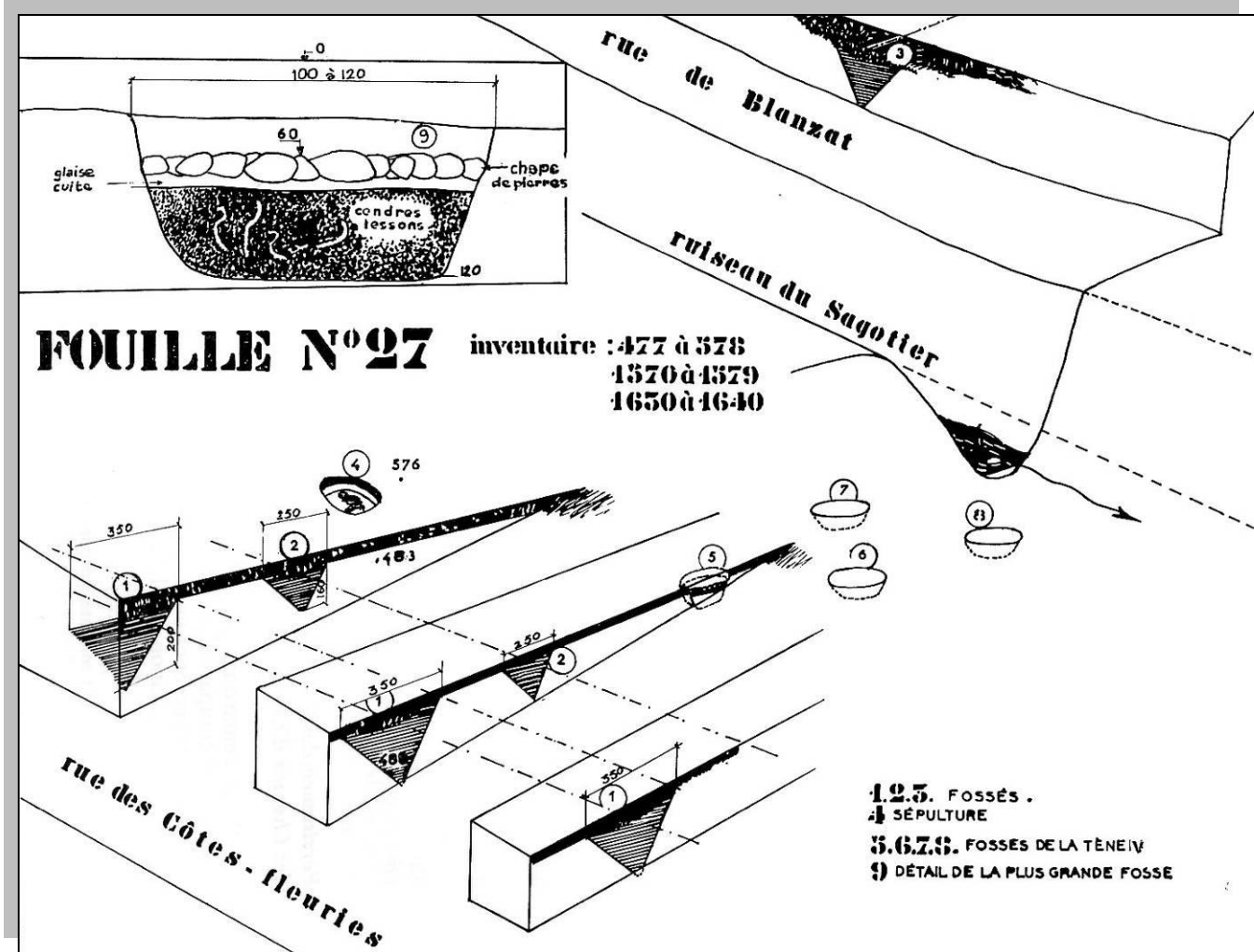


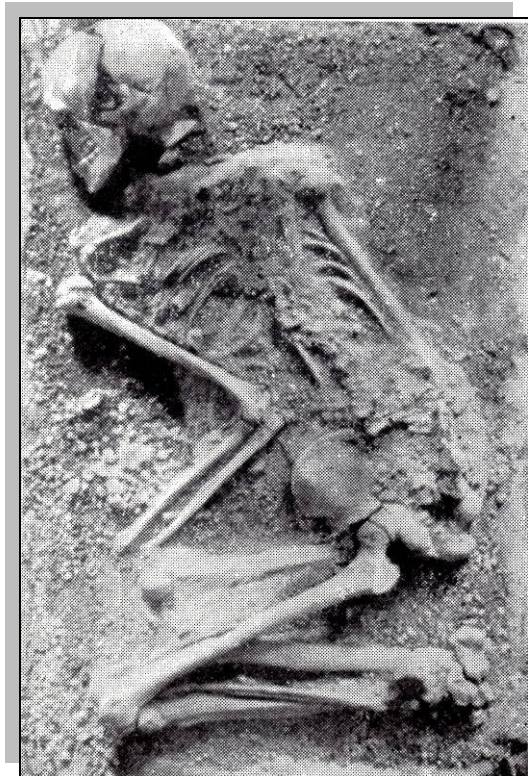
Figure 64 (Eychart-1969, p. 307)

Deux fossés parallèles espacés de 4 à 5 m, comblés de terre, creusés dans une couche argilo-calcaire (sur un bombement de terrain) et orientés dans le sens de la pente à 20 %, furent en effet repérés par P. Eychart à travers cinq coupes sur une distance de 160 m. Leurs dimensions étaient nettement moindres que celles du fossé récemment mis au jour : fossé intérieur (largeur : 3,30 m – profondeur : 2 m), fossé extérieur (largeur : 2 m – profondeur : 1,60 m). De l'autre côté du ruisseau des Sagotiers et de la rue de Blanzat, une coupe d'un autre fossé, dans ce cas perpendiculaire à la pente, fut également découverte. Selon P. Eychart, ce dernier fossé aurait pu rejoindre les deux autres et ainsi former l'angle d'un enclos fossoyé. Lors d'autres travaux effectués en 1979 et en avril 1981, ce dernier repéra de nouveau les fossés parallèles en coupe, confirmant leur orientation E/S-O.

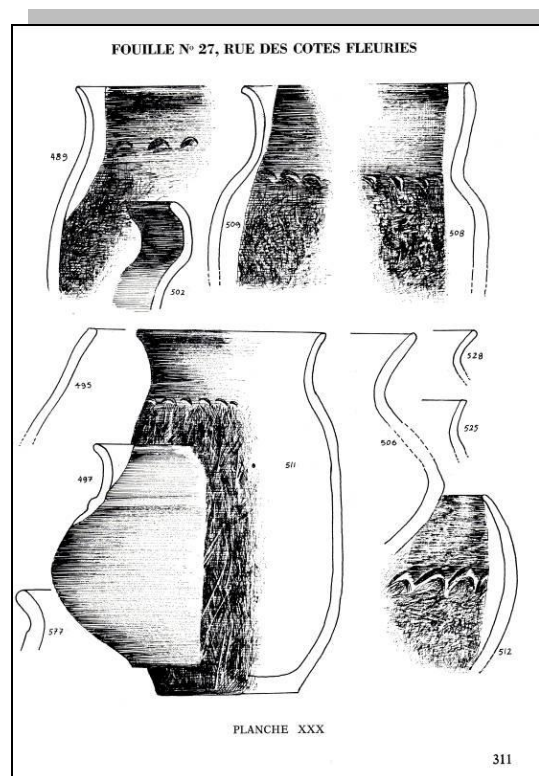
Fossé des Côtes-Fleuries  
(Rapport de fouilles n° 2 – 1958)



La fouille de la section d'un fossé ne lui ayant pas permis de trouver du matériel datant, la découverte à quelques mètres de 6 tessons néolithiques amena cependant P. Eychart à avancer l'hypothèse d'un camp néolithique.



Sépulture préhistorique (néolithique ?)  
(Eychart - 1961, p. 59)



Urnes et jattes de l'âge du Fer  
(Eychart - 1969, p. 311)

#### IV – Datation et fonction des fossés

**A) Datation :** Les fossés des Côtes-Fleuries n'ont pu être réellement datés par P. Eychart. En ne tenant compte que du matériel archéologique mis au jour à proximité et appartenant à des périodes éloignées de plus de 2000 ans, ils pourraient tout aussi bien dater de l'âge du Fer que du Néolithique (ou du Bronze ancien).

**B) Fonction :** Même si rien ne permet de dire que les fossés des Côtes-Fleuries et celui découvert récemment appartiennent à un unique réseau et/ou datent de la même époque, il est toutefois permis de se poser la question, en ajoutant au dossier la coupe d'un autre fossé (à fond plat), peu éloigné (environ 200 m à l'ouest du fossé actuel). Celui-ci, signalé et photographié par l'ASCOT (cf. Chronique n° 52), de dimensions comparables à ceux des Côtes-Fleuries (2,50 m d'ouverture), est resté longtemps apparent dans un talus du boulevard Panoramique avant qu'un chantier de construction, commencé il y a quelques mois, ne le fasse disparaître.

Autre hypothèse que celle de P. Eychart, les deux fossés parallèles des Côtes-Fleuries pourraient également matérialiser un espace de circulation sécurisé. Or à moins de 4 m à l'ouest du fossé actuel, se trouve la fin de l'ancien chemin creux vicinal prolongeant l'actuelle rue de Beaupeyras. Cet ancien chemin ne trouverait-il pas son origine dans un fossé qui, partiellement comblé, aurait été entretenu au cours des temps ? Dans cette hypothèse, il y aurait également dans ce secteur un double fossé...

Ces diverses hypothèses, faute de sondages de diagnostic systématiques ou tout au moins d'une surveillance continue des travaux d'aménagement des Côtes de Clermont, ne peuvent toutefois être évaluées.

En conséquence, **nous ne pouvons qu'appeler nos adhérents habitant le site des Côtes à la surveillance citoyenne des travaux ; à signaler directement au SRA (ou en passant par l'ASCOT) toute découverte archéologique** (céramiques, murs, fossés, autres structures en creux, etc...). A ce sujet, tout souvenir, même ancien, concernant la mise au jour de fossés ou d'autres vestiges lors d'aménagements, est fondamental pour permettre de mieux appréhender les occupations anciennes des Côtes de Clermont. **Les personnes possédant de tels témoignages ne doivent donc pas hésiter à contacter l'ASCOT.**

## OÙ EN EST L'ÉTUDE DU SITE DE TRÉMONTEIX ?

La post-fouille, qui rassemble les analyses et contributions de plus de dix spécialistes, va entrer fin septembre dans sa dernière phase, pour un rendu du rapport de fouille en 2013.

Cette phase doit permettre l'achèvement des études qui sont encore en cours, la rédaction du rapport et la finalisation des illustrations. Elle doit faire la synthèse des résultats des différentes disciplines sollicitées. Rappelons ci-après les principales avancées, à la date de rédaction de cette notice :

- L'étude des enduits peints, par Julien Boislève (Inrap), se poursuit jusqu'en octobre ; ses résultats sont spectaculaires et essentiels à la compréhension du site et notamment à la lecture architecturale des temples. Un travail minutieux a permis de reconstituer les panneaux peints qui s'étaient effondrés avec les murs dans l'un des bâtiments annexes au sanctuaire ; ils donnent à voir un décor plutôt riche avec des tableaux figurés. Le ramassage systématique de tous les enduits peints dans les galeries des temples permet non pas de restituer intégralement le décor peint dans les *cellae* mais « d'habiller » les murs : il est ainsi possible, grâce au remontage de tous ces fragments, de restituer des murs bahuts colorés et, pour le temple sud, des colonnes à facettes avec un décor délicat de feston sur fond blanc. L'appréhension des temples se trouve considérablement enrichie par cette étude remarquable.
- Les datations au radiocarbone réalisées sur vingt des squelettes des tombes du site, combinées aux premières estimations issues de l'étude des céramiques médiévales, amènent à reconsidérer l'hypothèse d'un épisode funéraire strictement intermédiaire aux grandes phases d'occupation (antique et médiévale). Ainsi, des inhumations ont été pratiquées sur le site à un moment contemporain des premières maisons du Moyen Age, à l'époque carolingienne.
- L'étude des graines conservées dans les silos en fosses renseigne sur les activités agricoles des habitants du hameau médiéval et leur environnement. Parmi les espèces cultivées figurent le blé amidonnier, l'orge, le millet, les lentilles et les pois. La culture de la vigne et d'arbres fruitiers est également attestée, et bien sûr de nombreux restes de fruits « sauvages » (mûres, sureau noir, prunelle, noisette) témoignent de l'importance de la cueillette.
- Un rapprochement pourra être tenté entre les résultats de la fouille et des textes du X<sup>e</sup> siècle mentionnant l'existence d'une villa carolingienne au lieu-dit le Bouys. Si l'identité de l'habitat médiéval de Trémonteix avec ce domaine carolingien devait être attestée, la fouille permettra d'apporter à des sources historiques l'éclairage des archives du sol, ce qui reste exceptionnel pour un site rural et pour des périodes aussi anciennes. Dans ce contexte, la présence du trésor monétaire carolingien (la synthèse des analyses métallographiques réalisées est en cours) donnera toute sa valeur au site médiéval.
- Les études encore en cours sont celles du verre (dont les objets retrouvés dans le nymphée et la fontaine), des céramiques, de la faune, de l'*instrumentum* (objets de la vie domestique).



Marcel Brizard – Inrap

*Trente deniers d'argent carolingiens trouvés dans l'une des maisons médiévales de Trémonteix. Une analyse métallographique de cet ensemble remarquable, qui comporte à la fois des frappes royales au nom de Charles le chauve et des frappes féodales au nom de Guillaume de Brioude, est en cours.*

Kristell CHUNIAUD, responsable d'opération Inrap

Une souscription pour le carnet de fouilles de Trémonteix est lancée par la maison d'éditions Reflets d'Ailleurs : réservez le carnet pour 15 euros à Reflets d'Ailleurs, 9 rue Philippe Marcombes, 63000 Clermont-Ferrand ([contact@editions-refletsdailleurs.com](mailto:contact@editions-refletsdailleurs.com))

## TRÉMONTEIX ENFIN PROTÉGÉ ?

Alors que la prolongation des fouilles archéologiques du secteur gallo-romain de Trémonteix s'était achevée le 17/06/11, la décision concernant le devenir des vestiges n'était toujours pas arrêtée plus d'un an après !

Auparavant, l'ASCOT, s'inquiétant du devenir du site, avait alerté les médias (cf. Chronique n° 81 – juin 2011). Constatant ensuite que la solution qui – d'après le Conservateur du Service régional de l'archéologie (SRA), ne devait prendre que « quelques jours » (LMT du 21/06/2011) – n'était, un mois après, toujours pas en vue, notre association décida d'adresser un courrier à M. le Ministre de la Culture et de la Communication (27/07/2011).

L'ASCOT poursuit son action en essayant, tant bien que mal, de suivre ce dossier à vrai dire très opaque – « la démocratie participative » (et ses CVL), tant vantée à Clermont, n'ayant pas lieu d'être pour des sujets aussi sensibles – et s'avança un peu trop en écrivant dans son éditorial de décembre 2011 (Chronique n° 83) que la décision de protection des temples gallo-romains avait été prise. Il faut dire que cette protection de la seule zone des temples, protection pourtant *a minima*, avait déjà été proposée par les services de l'État voici plus d'un an ! Comment alors expliquer ces tergiversations durant tout ce temps ? La seule explication est évidemment l'opposition frontale de la mairie de Clermont-Ferrand avec le SRA et la Préfecture, comme l'ont écrit les journalistes de La Montagne (cf. articles pages suivantes) et que d'autres sources confirment.

Ainsi, le 30 juin dernier, La Montagne (cf. p. 8) s'inquiétait du devenir des vestiges de Trémonteix et informait ses lecteurs qu'une nouvelle réunion de concertation aurait lieu le 12 juillet.

Lors de cette réunion, une décision a enfin été prise entre les services archéologiques de la DRAC (SRA), la mairie de Clermont-Ferrand et l'aménageur Logidôme (LMT du 13/07/2012, cf. p. 9). À cette occasion, le Secrétaire général de la Préfecture, M. Bobin, a dû une nouvelle fois faire prévaloir l'intérêt général et l'autorité de l'État face à une mairie et un aménageur peu coopératifs, sinon hostiles (l'aménageur Logidôme étant Office public de l'habitat de Clermont-Ferrand ; son président, M. Adenot, également 2<sup>e</sup> adjoint au Maire chargé de l'urbanisme).

Il a ainsi été décidé la mise en place d'un périmètre de protection de 1600 m<sup>2</sup> (0,16 ha sur les 20 hectares de la ZAC, soit 2 lots), ce qui correspond aux deux temples gallo-romains et au nymphée. Il s'agit là du strict minimum demandé – à savoir le remblaiement des vestiges (réalisé l'an dernier) et leur préservation (pas de construction sur l'espace concerné) – par le SRA. Une procédure d'inscription du site au titre des Monuments historiques a été lancée à cet effet par les services de l'État. L'arrêté d'inscription, préparé par le SRA, devrait être ensuite signé par M. le Préfet ou M. le Secrétaire général (par délégation de signature). L'étape suivante sera d'obtenir le classement du site au titre des Monuments historiques, ce qui relève de la décision du Ministre de la Culture.

L'idéal aurait, bien entendu, été de poursuivre les fouilles des temples et de mettre en valeur ces remarquables bâtiments au sein d'une structure adaptée. De plus, le périmètre de protection laisse en dehors les magnifiques bassins (vinicoles ?), ce qui était attendu. Malheureusement, il n'a jamais été envisagé de transmettre ce patrimoine, pourtant arrivé jusqu'à nous dans un rare état de conservation.



Sanctuaire de Trémonteix au 11 juin 2011 - cliché ASCOT

## L'incertitude plane toujours sur le devenir des temples gallo-romains découverts à Trémonteix



En 2010, les archéologues de la Drac mettent au jour les vestiges de deux temples gallo-romains sur le site du futur éco-quartier. Depuis, les mesures de sauvegarde traînent un peu à venir...

*Les fouloirs à raisin gallo-romains découverts ne font pas partie de la parcelle qui devrait être classée. Ils devraient donc disparaître dans le sous-sol du futur éco-quartier de Trémonteix? - photo Francis Campagnoni*

### Le passé complique l'avenir de l'éco-quartier

«Voilà deux ans que ça dure ; tout ça pour une parcelle de 500 m<sup>2</sup> qui ne représente que 0,8 % de l'éco-quartier. On nous disait que c'était un projet prioritaire. Depuis, on nous amuse. » Fidèle à lui-même, Yves Anglaret, président de l'Ascot (association pour la sauvegarde des côtes de Clermont) ne donne pas dans la langue de bois.

Nous nous étions rendus en juin 2011 sur le site, peu après la fin de la période de fouilles. La Direction régionale des affaires culturelles (Drac) affirmait dans nos colonnes (édition du 21 juin 2011) que « la recherche d'une solution ne devrait prendre que quelques jours ». Mais les jours sont apparemment devenus semaines, puis mois.

### Concertation, pour quoi faire ?

Le 12 juillet, une nouvelle réunion de « concertation » doit avoir lieu entre la ville, la Drac, la préfecture et Logidôme. Pour quoi faire ? Si l'on en croit le service archéologie de la Drac, cette dernière a demandé au préfet que la parcelle où se situent les deux temples soit inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Cette recommandation mettrait-elle la mairie dans l'embarras ? « Faux », répondait mercredi soir Dominique Adenot, adjoint à l'urbanisme d'une part et président de Logidôme d'autre part. Pour lui, on en reste sans équivoque à ce qui avait été dit il y a un an : « Nous sommes prêts à modifier le projet afin de prendre en compte la sauvegarde de ce site. Cela concerne deux lots de l'éco-quartier, mais si c'est la seule solution, nous ferons le nécessaire ».

Qu'est-ce qui est en jeu si la parcelle est classée ? Sûrement pas le projet dans sa globalité. D'après les plans que nous avons vus en 2011, il faut effectivement que Logidôme déplace des bâtiments afin de ne pas empiéter sur l'endroit où les vestiges ont été découverts.

### Recouverts ou détruits

Quant à ceux qui avaient imaginé que ce patrimoine (décrit par les archéologues comme exceptionnel en France) pourrait être conservé à l'air libre, ils auront fait un rêve éphémère : comme le rappelait il y a un an Kristel Chuniaud, l'architecte responsable des fouilles, « tout vestige enfoui depuis des siècles se détériore très vite dès lors qu'il est exposé à l'air libre ». À moins d'imaginer une bulle protectrice. Techniquement réalisable, mais financièrement bien trop coûteuse.

En toute logique, si le préfet signe l'arrêté de classement proposé par la Drac, les temples devraient être délicatement recouverts à nouveau de terre. Sans aucune construction au-dessus.

Quant aux autres découvertes faites à proximité (mais pas sur la parcelle principale), comme les fouloirs à raisin, elles devraient être irrémédiablement détruites pour laisser la place à ce qui doit toujours être, dès l'horizon 2013, un quartier modèle.

**Patrick Bertharion**



## Un arrêté pour rendre inconstructible une parcelle de 1.600 m<sup>2</sup> du futur éco-quartier



Le sanctuaire de Trémonteix sera préservé. À l'issue de la réunion, hier matin à la préfecture, décision a été prise de rendre inconstructible une parcelle de 1.600 m<sup>2</sup>.

En juin 2011, lors des fouilles qui avaient permis de découvrir ce sanctuaire qui retournera à la terre? - photo Francis Campagnoni

### Le passé de Trémonteix sera conservé

La décision ne constitue pas à proprement parler une surprise. Elle marque la fin d'un long débat (ce n'est pas le premier) entre les services de l'archéologie et la mairie.

À l'issue d'une ultime réunion qui a rassemblé autour de Jean-Bernard Bobin, secrétaire général de la préfecture, les fonctionnaires de la DRAC, de la mairie et les représentants de Logidôme, la décision est tombée.

« Une nouvelle fois, constat a été dressé du désaccord entre la mairie et les services de l'État sur le périmètre de protection concernant le futur éco-quartier de Trémonteix », souligne Jean-Bernard Bobin. Mais il fallait bien en passer par une décision. « Du fait de la qualité des ruines découvertes, on ne peut pas faire autrement que de mettre en place un périmètre de protection », explique le secrétaire général de la préfecture. Et cela, poursuit-il, même si cela bouscule les projets immobiliers ».

Jean-Bernard Bobin tient cependant à minimiser l'impact : « Ce périmètre représente 1.600 m<sup>2</sup> sur une surface totale de 20 hectares de l'écoquartier ». Selon lui, cela empêchera la construction de deux ou trois bâtiments sur les 655 logements prévus.

Dans notre édition du 30 juin, Dominique Adenot, adjoint à l'urbanisme et président de Logidôme, déclarait d'ailleurs : « Nous sommes prêts à modifier le projet afin de prendre en compte la sauvegarde de ce site. Cela concerne deux lots de l'écoquartier, mais si c'est la seule solution, nous ferons le nécessaire ».

### Un arrêté de protection

Ce sera de fait la seule solution. À moins d'un recours toujours possible devant les tribunaux. Ce qui ne ferait pas nécessairement avancer le dossier de l'éco-quartier.

Dans les jours qui viennent Jean-Bernard Bobin va donc signer un arrêté de protection de périmètre.

Le sanctuaire de Trémonteix quant à lui retrouvera les profondeurs de la terre qui l'a conservé des années durant. La seule solution pour assurer sa préservation pour les siècles à venir. Impossible, en effet, de le laisser à l'air libre. Sauf à édifier une bulle qui le protégerait.

La décision devrait donc satisfaire l'Ascot (Association pour la sauvegarde des côtes de Clermont) qui militait activement pour une telle solution.

« Si l'on veut conserver ce patrimoine pour les générations à venir, c'était la seule décision possible », justifie Jean-Bernard Bobin en reconnaissant ce qu'elle peut avoir de « frustrant ».

Il reconnaît également que « l'équilibre est difficile entre le développement urbain et la protection du patrimoine ».

**Jean-Pierre Vacherot**

## LES CÔTES DE CLERMONT ET LE MUSÉE BARGOIN

Le 23 avril dernier, nous avons adressé un courrier à M. Bianchi, adjoint à la politique culturelle de la Ville de Clermont-Fd. Le but de cette lettre, reproduite dans la Chronique précédente, visait à dénoncer l'absence de présentation, dans les salles du Musée Bargoin, du mobilier découvert par Paul Eychart sur le site des Côtes. Réponse nous a été faite dans un courrier signé par M. Bianchi et daté du 22 juin 2012.

On nous a notamment répondu que :

- ✓ la collection des Côtes de Clermont faisait l'objet d'un travail scientifique, qui est nécessairement envisagé sur plusieurs années ;
- ✓ un inventaire des objets représentatifs, leur étude avec mise à jour de leur datation doivent impérativement être effectués avant d'être restaurés et qu'une nouvelle présentation dans les vitrines devienne ainsi possible ;
- ✓ le choix de la présentation allégée des vitrines implique de fait une rotation des collections dans les espaces du musée ;
- ✓ la Ville de Clermont-Fd ne serait pas opposée, comme nous l'avions suggéré, « à ce qu'un zoom sur la richesse de la collection des Côtes de Clermont soit envisagé dans le cadre de l'actualité archéologique » et nous invitait à nous mettre en relation avec M<sup>me</sup> Chantal Lamesch, conservatrice et responsable du département archéologie au Musée Bargoin.

Nous avons ensuite obtenu un rendez-vous avec M<sup>me</sup> Lamesch (le 10 août dernier) avec qui l'ASCOT (représentée à cette occasion par Jean-Louis Amblard et Philippe Gras) a toujours entretenu d'excellents rapports. M<sup>me</sup> Lamesch, malgré une charge importante de travail, a pris largement sur son temps et nous avons ainsi pu échanger nos points de vue, généralement convergents, sur la collection Paul Eychart et le site des Côtes.

Elle nous a confirmé son attachement à cette collection et son intérêt pour les Côtes de Clermont qu'elle considère comme un site archéologique majeur au même titre que, par exemple, Corent, Gergovie, les Martres-de-Veyre ou le temple de Mercure. Aussi doit-il être présenté dans toute sa richesse et non par quelques objets disséminés dans les vitrines du musée. La principale difficulté vient du fait qu'il n'y a qu'une seule personne (hors M<sup>me</sup> Lamesch) pour inventorier les très importantes collections du Musée Bargoin.

L'étude du mobilier archéologique peut également se faire par des étudiants de deuxième ou troisième cycle universitaire. Néanmoins, ces études, qui se font naturellement pour les sites en cours de fouille (par exemple Corent, Gergovie ou Gondole pour notre département), sont difficiles à mettre en oeuvre pour des sites anciennement fouillés : les sujets dépendent en effet des enseignants-chercheurs et de leurs problématiques actuelles. Certains archéologues, comme Bertrand Dousteysier (cf. Chronique n° 84), commenceraient cependant à manifester leur intérêt pour les Côtes de Clermont.

Une autre difficulté, afférente à la collection Paul Eychart, se présente également : les différents artefacts archéologiques (notamment les fragments de céramiques) n'ont pas tous été numérotés ce qui implique qu'un important travail de récolement doit être fait pour attribuer tel objet (ou lot d'objets) à tel site.

Dans cette perspective, l'ASCOT pourrait aider M<sup>me</sup> Lamesch et le Musée Bargoin en recherchant des données disséminées dans les archives de Paul Eychart (notamment dans ses cahiers de fouilles).

Enfin, une remarque importante doit être faite en ce qui concerne l'étude du mobilier archéologique des Côtes de Clermont : une partie de la céramique de plusieurs sites (notamment des Côtes-Fleuries et de certains points du vallon de Rivaly) a déjà été étudiée, notamment par M<sup>me</sup> Mennessier-Jouannet de l'ARAFa, dans le cadre du Programme collectif de recherche (PCR) sur les mobiliers du second âge du Fer en Auvergne (références sur ces études inédites dans le cadre de publications). Il semblerait que les résultats de cette étude n'aient pas été communiqués au Musée Bargoin. Aussi serait-il souhaitable que les différents chercheurs ayant travaillé sur une partie de la collection Paul Eychart fassent bénéficier la communauté archéologique de leurs résultats, ce qui permettrait d'alléger d'autant la charge de travail de la conservation du musée.

## VISITE DU PLATEAU DES CÔTES POUR LA FÊTE DES CVL 2012

Comme prévue (cf. Chronique précédente), la « Fête des CVL 2012 » a eu lieu le mercredi 27 juin, en fin d'après-midi, à la salle Abbé Prévost sur le quartier « Les Côtes, La Glacière, Champradet, Les Gravouses », à l'initiative du service « Politique de la Ville – Démocratie de proximité – Vie associative » de la Ville de Clermont. La Montagne s'en ait fait l'écho dans son édition locale du 2 juillet.

L'animation principale retenue était une balade sur les sentiers piétonniers du site des Côtes qui constitue, pour la Ville de Clermont, le « site emblématique du développement durable et de la biodiversité » sur son territoire.

L'ASCOT a été chargée de la conduite de la visite ainsi que de sa préparation sur le terrain, en liaison avec M<sup>lle</sup> Villata, animatrice des CVL (Conseils de la vie locale). Les visiteurs (environ 120), membres des différents CVL clermontois, ont été conduits par trois autocars depuis la salle Abbé Prévost jusqu'au lieu du départ, près de la tour hertzienne.

L'itinéraire était le suivant : le secteur archéologique, la table paysagère, la descente sur le « Cordon des Côtes », la plaine de la Mouchette, le monticule de la côte 605 et la route pour rejoindre le départ (cf. carte p. 2). Le circuit en boucle pouvait être parcouru dans un sens ou dans l'autre (pour chaque autocar, constitution de deux groupes conduits par un membre de l'ASCOT : Georges Laroche, Pierre Perol, Jean-Claude Gras, Yves Anglaret, Pierre Abadie, Daniel Lorin ou André Blanc ; Laurent Roddier prenant les photos). Il était proposé aux personnes plus particulièrement intéressées par l'archéologie de prendre le circuit débutant par le secteur concerné et de s'y arrêter.

Jean-Louis Amblard était spécialement présent sur la zone archéologique et a ainsi pu délivrer les explications nécessaires et souhaitées par les visiteurs.



**Des visiteurs attentifs aux explications données sur l'archéologie, près de la stèle en hommage à Paul Eychart.**

**(Cliché : Laurent Roddier / ASCOT)**

La préparation du circuit, qui a nécessité un gros travail de fauchage et de nettoyage du fait des importantes pluies printanières, a pu être réalisé en quelques jours par : l'équipe du chantier d'insertion de Clermont communauté pour les chemins ; une entreprise pour le secteur archéologique et la zone de la table paysagère ; des membres de l'ASCOT par des interventions ciblées sur les vestiges à présenter (temple et « annexes », cabanes...).

La météo étant de la partie, les visiteurs semblent avoir apprécié cette sortie et particulièrement les points de vue : surtout celui du monticule de la côte 605 que beaucoup découvraient. Cette sortie nous confirme donc que beaucoup de clermontois ne connaissent pas le site des Côtes et qu'ils sont souvent surpris par ses richesses naturelles et son patrimoine archéologique quand ils les découvrent.

## PLU : L'ASCOT N'IRA PAS EN APPEL... MAIS SON ACTION CONTINUE CONTRE LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Comme nous l'écrivions dans la Chronique précédente, notre requête en annulation de la délibération du conseil municipal de Nohanent du 17 juin 2011 approuvant la révision simplifiée n° 2 du PLU a été rejetée le 9 mai 2012. De son côté, la mairie de Nohanent en a informé ses administrés dans son bulletin municipal (n° 9 - juin 2012) ; il y est indiqué que « le projet d'installation d'une unité photovoltaïque sur l'ancienne carrière de basaltes se poursuit » et que « le recours devant le tribunal administratif de Clermont-Fd de la part de l'ASCOT a été rejeté ».

**L'ASCOT, après consultation d'une avocate spécialiste en droit administratif, a décidé de ne pas faire appel du jugement du Tribunal Administratif (TA) auprès de la Cour Administrative de Lyon.**

En effet :

- d'une part, le délai prévisible d'une telle procédure, onéreuse et non suspensive, est de 12 à 18 mois, avec le risque d'un nouveau rejet ;
- d'autre part, il est apparu que, lors de l'enquête publique pour la révision simplifiée du PLU, le cadre juridique quant à la procédure était très imprécis : respect du Schéma directeur ou anticipation du SCoT ? L'absence de jurisprudence apparaissait d'ailleurs nettement dans le jugement du TA qui s'est notamment dispensé de l'avis des Services de l'État (contrôle de légalité : cf. analyse dans la Chronique précédente p. 4 et 5).

**Or la poursuite du projet va nécessiter une autorisation de construire qui doit être réglementairement précédée d'une enquête publique, en application du Code de l'Environnement (Annexe I à l'article R123-1), pour les « Travaux d'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol dont la puissance crête est supérieure à deux cent cinquante kilowatts ».**

Il sera donc **préférable d'intervenir dans le cadre de la dite enquête en argumentant sur l'aspect environnemental** ; en particulier sur la richesse en termes de biodiversité autour des zones humides de l'ancienne carrière (cf. Chronique n° 83, p. 3 à 5) et sur la protection des zones humides proprement dites, fortement recommandée par le SCoT du Grand Clermont.

---

**BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES.**

---

### Grande Bibliothèque, Centre Muséographique de Clermont-communauté : toujours dans les cartons ?

Les tergiversations sur le devenir du site de l'Hôtel-Dieu et le contexte économique difficile laissent craindre que ces grands projets ne restent dans les cartons. La Culture risque de payer le prix fort pour la crise !

Il est incompréhensible que Clermont-communauté laisse faire un projet de parc photovoltaïque (sur la commune de Nohanent) alors que le conseil communautaire s'était prononcé le 26/10/2007 pour le concept de parc « rustique » ou de loisirs nature sur les bases des études réalisées en 2000 par le cabinet Sycomore.

**L'ASCOT propose que l'emplacement de la carrière soit réservé pour l'implantation du futur Centre scientifique et muséographique dédié à l'environnement et à l'archéologie, déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil de la Communauté le 20 décembre 2005 !** Nous développerons dans nos prochaines chroniques les arguments allant dans ce sens...

#### Bulletin d'adhésion à l' "ASCOT"

Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr  
✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand –  
(C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 €                                            ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue  
Membre bienfaiteur (30 € ou plus)                          aux articles 200 et 238bis du CGI.

Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).